

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

DÉLIBÉRATION
séance du 15 mai 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 15 mai 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 10 - Votants : 14 - Pouvoirs : 04
Date de Convocation : 09/05/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, M. GACHINAT Patrick, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : Mme CHAUVET Maguy, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie et M. OCTEAU Stéphane qui ont donné pouvoir respectivement à M. BOITEL Dominique, Mme CHEVALIER Ingrid, Mme BILLAUD Vanessa et M. VIOLLET Geoffroy.

Secrétaire de séance : M. GACHINAT Patrick.

Délibération n° D23_04_07_1

Objet BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023

Approbation de la décision modificative n°1 : Financement du nouveau lave-vaisselle de la salle des fêtes, des WC extérieurs et du solde de maîtrise d'œuvre de la construction de l'école maternelle

M. le Maire signale que depuis l'adoption du Budget Primitif 2023, il apparaît nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires à l'intérieur de la section d'investissement, en vue de financer le nouveau lave-vaisselle de la salle des fêtes, des WC extérieurs et le solde de la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de l'école maternelle.

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2023,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'adopter, sur l'exercice budgétaire 2023, la décision modificative suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

FINANCEMENT DU LAVE-VAISSELLE DE LA SALLE DES FÊTES, DES WC EXTÉRIEURS ET DU SOLDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU CHANTIER DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Section Investissement - Dépenses			Section Investissement - Recettes		
Opér° - Article	Nature	Montant	Opér° - Article	Nature	Montant
56 - 2131	Bâtiments Communaux WC extérieurs	442,00 €			
84 - 2131	École Maternelle Solde maîtrise d'œuvre Nicolas Vandon	27 000 €			
87 - 2188	Matériel Technique Lave-vaisselle salle des fêtes	4 000 €			
23001 - 2131	Nouvelle bibliothèque Aménagement du temple	- 1 442 €			
23001 - 2184	Nouvelle bibliothèque Matériel de bureau et mobilier	- 30 000 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €

AR Prefecture

017-211702659-20230515-DM1_2023_COMMUN-BF
Reçu le 19/06/2023

- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **19/06/2023**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **19/06/2023**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

*Patrick GACHINAT
Secrétaire de séance*

